LE PARTENARIAT

DÉFINITION

- ◆ Il s'agit d'une relation équitable entre deux acteurs ou plus.
- ◆ Les objectifs et modalités de la coopération sont le fruit d'une négociation.
- ◆ La relation est basée sur le respect, l'engagement mutuel et la confiance.
- ◆ Il existe un niveau minimum d'autonomie des partenaires.
- ◆ La répartition des rôles et responsabilités de chacun se doit d'être claire.
- ◆ Le principe est celui d'une complémentarité et d'un échange réciproque entre les acteurs.
- ◆ Les relations se construisent de manière progressive.
- ◆ Malgré les spécificités de chacun, il existe une vision commune du projet.
- ◆ La relation est transparente.
- ◆ La communication est fluide et constante avec un langage commun.

Définition inspirée de l'Observatoire de la coopération décentralisée France -Amérique du Sud









